

N° 2018-C4

Mars 2018

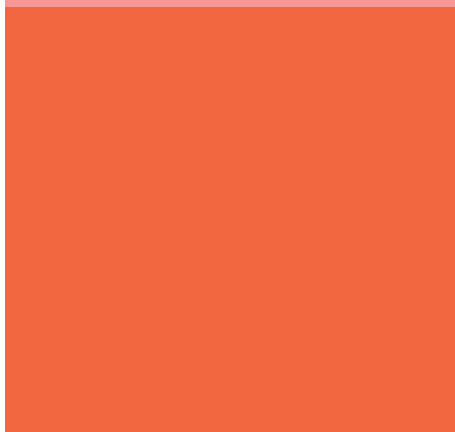
AGRESTE Centre-Val de Loire

Conjoncture



Conjoncture élevage

Mars 2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'ESSENTIEL

En janvier 2018, les abattages de volailles et de bovins sont plus élevés qu'à l'habitude. Mais, faute d'une demande suffisante des consommateurs, les cours de la viande bovine reculent. Les exports de broutards chutent car ils sont rarement vaccinés, contre la fièvre catarrhale ovine (FCO). Les cours de l'agneau et du porc montent.

Les abattages

Abattages contrôlés des animaux en Centre-Val de Loire

Données corrigées des variations journalières d'abattages

Tonnes	Janvier 2018	Évolution janvier 2018/ décembre 2017 %	Évolution janvier 2018/2017 %
Gros bovins mâles	53	55,9	35,9
Vaches	370	2,8	6,0
Total Génisses	195	- 5,8	- 4,9
Total Bovins 12 mois ou moins	51	37,8	0,0
Total bovins	669	4,9	3,9
Total ovins	23	- 25,8	0,0
Total porcins*	s	s	s
Poulets et coquelets	1 913	13,8	8,0
Dindes	3 538	- 1,9	8,8
Pintades	43	- 40,3	- 6,5
Canards	2	- 33,3	0,0
Total volailles	5 496	2,5	8,4
Ensemble	6 188	2,6	7,8

* Les abattages régionaux de porcins sont couverts par le secret statistique (s)

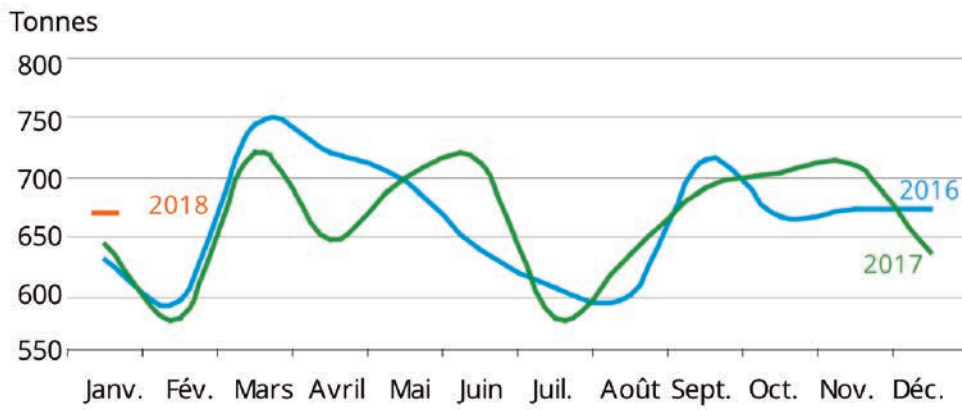
Source : Agreste - BDNI et enquête auprès des abattoirs

Le mois de janvier marque toujours la reprise des activités d'abattage. Cette année, la hausse est plus marquée, avec 4 % pour les bovins et plus de 8 % pour les volailles, par rapport à janvier 2017. Les abattages sont également en hausse en comparaison avec le mois de décembre 2017, hormis pour les ovins.

Les abattages de poulets ont augmenté au détriment des dindes par rapport au mois précédent.

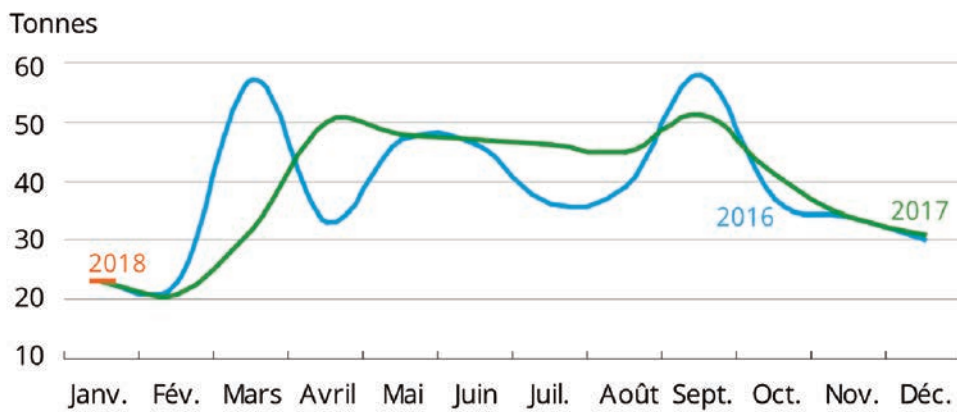
**Nette progression
des abattages
régionaux**

Bovins



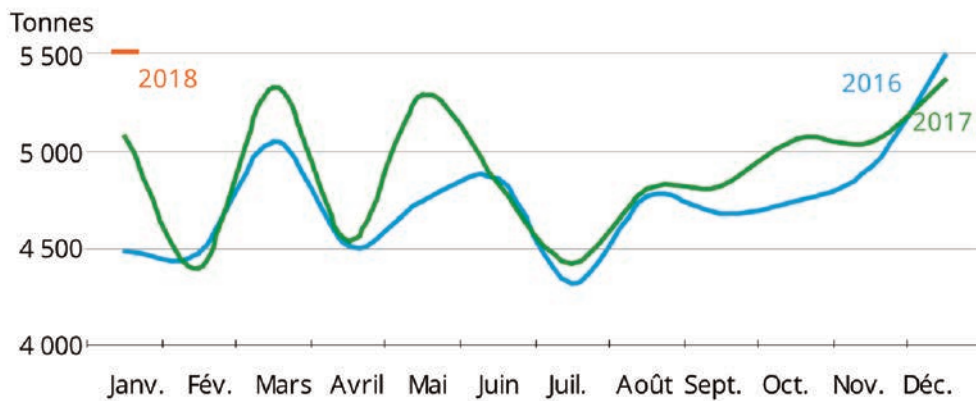
Source : Agreste - BDNI

Ovins



Source : Agreste - Enquête auprès des abattoirs

Volailles *



* comprend poulets et coquelets, dindes, pintades et canards Source : Agreste - Enquête auprès des abattoirs

Le cheptel bovin régional

Le cheptel bovin en Centre-Val de Loire

Orientation du troupeau	Catégorie	Effectif en janvier 2018	Evol. janv. 18/ déc. 17 (%)	Evol. janv. 18/ janv. 2017 (%)
ALLAITANT	Genisse	192 329	2	- 4
	Mâle	90 108	7	- 8
	Vache	195 726	1	- 2
LAITIER	Genisse	51 259	1	- 4
	Mâle	6 653	4	- 23
	Vache	58 927	0	- 2
Total		595 002	2	- 4

Source : Agreste - BDN

En début d'année, le cheptel bovin régional s'étoffe par rapport à fin 2017. Les effectifs restent néanmoins inférieurs à ceux constatés un an auparavant, en janvier 2017. Cette baisse concerne à la fois les troupeaux allaitants et laitiers.

Les cotations des animaux de boucherie

En février, les semaines de vacances scolaires ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Les animaux haut de gamme sont moins recherchés, car les besoins des boucheries traditionnelles diminuent.

De plus, la météo hivernale a porté les choix des consommateurs vers les morceaux à mijoter, délaissant les quartiers de qualité supérieure.

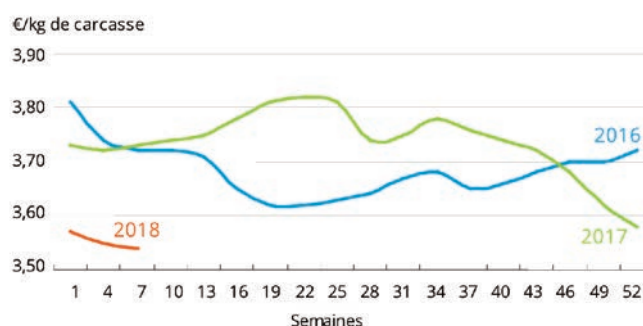
Les cours des **vaches « R »**, entrée abattoir, reculent encore et atteignent 3,53 €/kg de carcasse en semaine 8.

Les prix sont inférieurs de 5 % par rapport à février 2017.

Les cours des bovins
déclinent

Évolution du cours de la vache "R" en janvier 2018 par rapport à :	
Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
- 0,3 %	- 5,1 %

Vaches à viande (cat. R) - Bassin Centre-Est



Source : FranceAgriMer

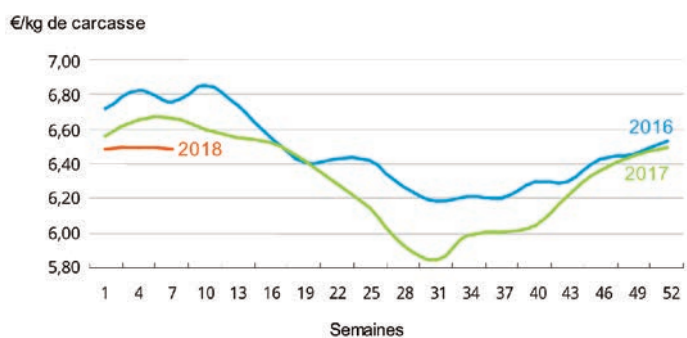
Après l'embellie de l'automne 2017, les cours des **jeunes bovins « U »** ont commencé à régresser au début de l'hiver. Par rapport au mois précédent, ils ont perdu 1,5 %. Ils cotent 4,04 €/kg de carcasse en semaine 8. Les exportations vers la Grèce et l'Italie ne sont plus aussi dynamiques. La réduction des volumes disponibles permet de contenir la baisse des tarifs.

Évolution du cours des jeunes bovins "U" en janvier 2018 par rapport à :	
Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
- 1,5 %	2,8 %

Les cours des **veaux de boucherie** se maintiennent difficilement face à une demande atone. Ils ont reculé de presque 3 % par rapport à février 2017. Ils atteignent 6,45 €/kg/carcasse en semaine 8.

Veaux (cat. rosé clair R) - Bassin Sud

Evolution du cours des veaux de boucherie en janvier 2018 par rapport à :	
Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
- 0,2 %	- 2,7 %

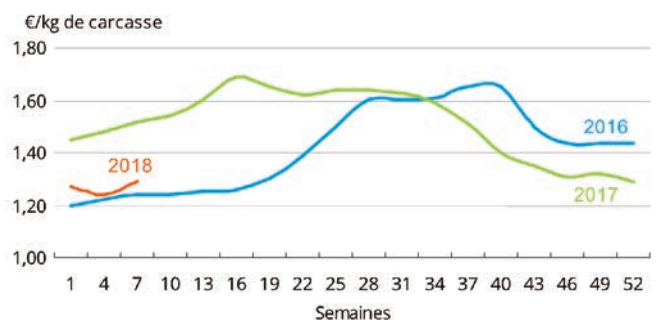


Source : FranceAgriMer

Revalorisation des cours du porc

Ces dernières semaines, les cours du **porc charcutier** repartent à la hausse, tirés par les prix pratiqués en Allemagne. Ils ont progressé de 4 % par rapport au mois précédent. Toutefois, l'offre encore abondante dans l'hexagone ne permet pas une hausse marquée des tarifs. L'écart avec février 2017 reste important (- 15 %). En semaine 8, le prix du porc charcutier remonte à 1,32 €/kg de carcasse.

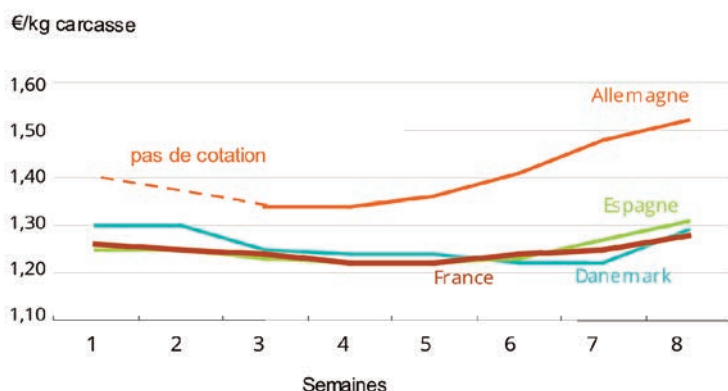
Porcs charcutiers (Classe E) - Nantes



Source : FranceAgriMer

Evolution du cours des veaux de boucherie en janvier 2018 par rapport à :	
Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
4,0 %	- 15,1 %

Prix communautaire du porc abattu classe E en 2018



Source : Commission européenne

Bonne tenue des cours de l'agneau

Après un petit décrochage en début d'année, les cours de l'agneau progressent de nouveau en février. Les agneaux de qualité sont recherchés mais font défaut, ce qui permet le maintien des prix.

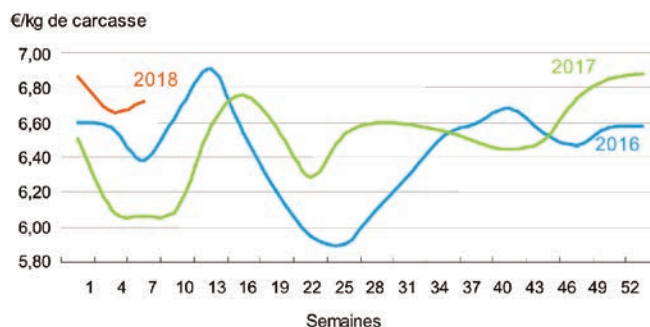
De plus, les tarifs haussiers de la concurrence britannique favorisent l'agneau français. Ils cotent 6,87 €/kg carcasse en semaine 8 (catégorie couvert R 16-19 kg).

Evolution du cours de l'agneau en janvier 2018 par rapport à :

Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
0,9 %	10,9 %

La neige, tombée en abondance, a un peu ralenti les échanges, qui sont malgré tout restés dynamiques. Les cours des **broutards** sont stables et bien supérieurs à ceux de février 2017, surtout pour les charolais (+ 7 %). La diminution de l'offre y contribue. La décapitalisation du cheptel de vaches allaitantes a entraîné une réduction des naissances. En février, les exportations vers l'Espagne et l'Italie sont stables, sous

Agneaux (Couvert R 16-19 kg) - Bassin Nord



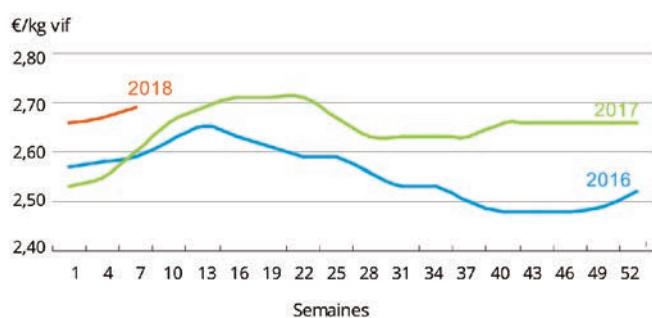
Source : FranceAgriMer

conditions de vaccination des animaux contre le sérotype 8 de la FCO, et de plus en plus contre le sérotype 4.

En semaine 8, les tarifs des limousins et des charolais sont respectivement de 2,70 € de 2,86 € par kilo vif.

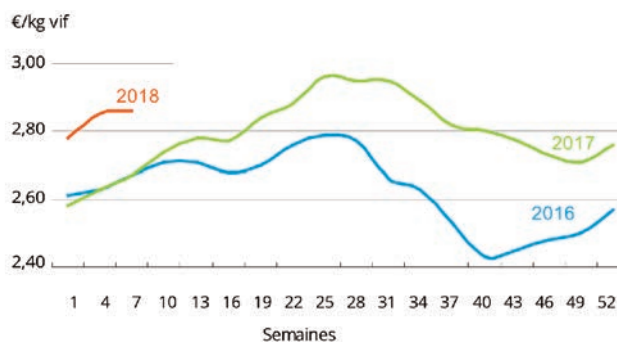
Au marché au cadran de Châteaumeillant, les prix s'orientent à la hausse compte tenu d'une forte demande qui peine à être satisfaite.

Broutards limousins (6-12 mois cat. U 350 kg) - Limoges



Source : FranceAgriMer

Broutards charolais (6-12 mois cat. U 300 kg) - Dijon



Source : FranceAgriMer

Evolution du cours des broutards charolais en janvier 2018 par rapport à :

Janvier 2018 (semaine 4)	Février 2017 (semaine 7)
0,7 %	3,5 %
0,4 %	7,1 %

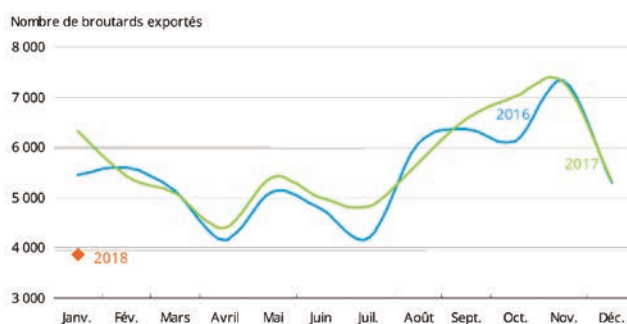
Chute des exports de broutards

Les échanges commerciaux de janvier ont été fortement perturbés par l'extension de la zone réglementée pour la fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 4.

Les besoins des opérateurs étaient tout juste satisfaits car beaucoup d'animaux ne sont pas encore vaccinés.

En revanche, les broutards prêts pour l'exportation se sont écoulés rapidement à des tarifs intéressants.

Exports de broutards



Source : MAA - BDNI

Évolution du nombre de broutards exportés en janvier 2018 par rapport à :

Décembre 2017	Janvier 2017
- 27,5 %	- 39,9 %

Santé animale

Point sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) - Situation au 15-02-2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du territoire national continental est en zone réglementée vis-à-vis des sérotypes 4 et 8 de la FCO.

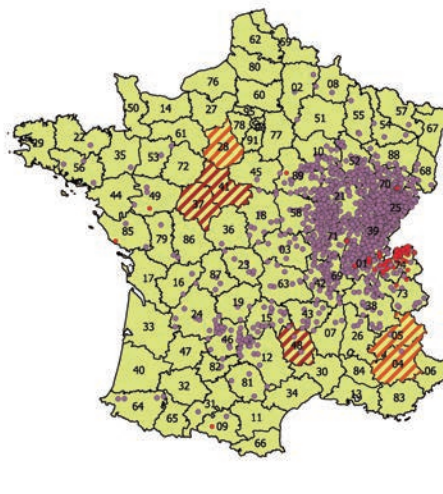
La Corse est en zone réglementée pour les sérotypes 1, 2, 4, 8, et 16.

En Centre-Val de Loire, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ont été déclarés zones saisonnièrement indemnes FCO où la surveillance entomologique ne révèle aucun signe de transmission de la maladie ou de présence de vecteurs potentiels.

Note de lecture

BTV8 est à traduire par le sérotype 8 du « Blue Tongue Virus », maladie de la langue bleue ou fièvre catarrhale ovine (FCO). De même, BTV4 est à traduire par sérotype 4.

Situation de la FCO en France métropolitaine 07/03/2018



Influenza aviaire Situation au 15-02-2018

Dans un communiqué de presse du 15 février 2018, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation confirme la mise en place de deux dispositifs d'indemnisation de la filière volaille subissant l'impact de deux épisodes successifs d'influenza aviaire pour les éleveurs et les entreprises de transformation.

Le plan d'autocontrôle obligatoire préalable à tout mouvement de palmipèdes entre deux exploitations, mis en place du 1^{er} décembre 2017 au 15 janvier 2018, a été prolongé. En accord avec les professionnels, il s'appliquera du 1^{er} février 2018 au 15 mars 2018.

Méthodologie

Les cotations hebdomadaires des viandes transmises par les services de FranceAgriMer sont représentatives de l'état du marché une semaine donnée. Elles sont exploitées selon deux modalités dans cette publication. Le commentaire valorise la cotation d'une semaine dont le numéro est alors précisément indiqué : « 3,53 €/kg de carcasse en semaine 8 ». S'il s'agit de comparaisons sur des durées longues telles que le mois ou l'année précédente, dans ce cas une moyenne mobile arithmétique est privilégiée et le mois est précisé : « février 2017 (semaine 7) » signifie qu'une moyenne des semaines 6 à 8 est effectuée et choisie pour être représentative de la tendance de cette période.

Les données concernant les abattages sont issues d'une enquête mensuelle réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès des abattoirs pour les ovins, les porcins et les volailles. Pour les bovins, les données sont extraites de la BDNI, par le SSP, depuis début 2017 et ont été rétrolées pour les années allant de 2016 à 2012.

Les cotations sont fournies par FranceAgriMer à partir des informations collectées auprès des opérateurs professionnels.



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Jean-Roch GAILLET
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Pascale MACIEJEWski
Secrétaire de rédaction : Pascal CONNIN
Composition : Florence FAURE
Crédit photo : ©Cheick.saidou/Min.Agri.Fr,
©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr,
©Xavier Remongin/Min.agri.fr

Prix : 2,50 €
ISSN : 2551-7651
Dépôt légal : à parution
Parution : mars 2018

